

Département fédéral des affaires étrangères

981.0-5 - EUROF 1/18

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

## **MODIFICATIONS DES STATUTS**

## Modification du nom Chemins de fer de Bosnie et Herzégovine

Le 6 mars 2018, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Bâle, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts, en indiquant que le nom Chemins de fer de Bosnie et Herzégovine est remplacé par Javno Preduzeće Željeznice Federacije Bosne i Hercegovine, društvo sa ograničenom odgovornošću Sarajevo.

## Modification du nom Exploitation des Chemins de fer d'Etat de la République Turque et transfert d'actions

Le 6 mars 2018, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Bâle, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts, en indiquant que le nom Exploitation des Chemins de fer d'Etat de la République Turque est remplacé par TCDD TAŞIMACILIK A.Ş, et a décidé le transfert des 104 actions de la Société, détenues par Exploitation des Chemins de fer d'Etat de la République Turque, à TCDD TAŞIMACILIK A.Ş.

Ces deux décisions sont entrées en vigueur immédiatement, soit le 6 mars 2018.

La présente notification est faite par le dépositaire (<u>www.dfae.admin.ch/depositaire</u>) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

## Annexes:

- Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 mars 2018 (copie de l'original anglais)
- Statuts d'EUROFIMA tels qu'amendés le 6 mars 2018 (français et allemand)

Berne, le 16 mars 2018

